

Conditions générales d'adhésion à la CGFP

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions générales d'adhésion définissent les modalités d'affiliation, les droits et les obligations des membres de la CGFP, conformément aux statuts de l'association sans but lucratif.

Toute demande d'adhésion implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'adhésion.

Article 2 - Conditions et modalités d'adhésion

Peuvent adhérer à la CGFP les agents du secteur public tels que définis par les statuts, à savoir:

- les fonctionnaires de l'État, y compris les fonctionnaires stagiaires ;
- les employés de l'État, y compris les employés en période d'initiation ;
- les employés assimilés aux employés de l'État ;
- les salariés liés à l'État, à un établissement public, à une commune ou à un syndicat de communes par contrat de travail, y compris les salariés en période d'essai.

La qualité de membre prend effet à la date de réception de la cotisation sur le compte bancaire de la CGFP.

Préalablement à toute demande de prestation ou d'intervention de la CGFP au titre de l'article 3, points 1 et 2, un délai de carence de trois (3) mois doit être respecté. Ce délai court à compter de la date de réception effective de la cotisation sur le compte bancaire de la CGFP.

Par dérogation à l'alinéa précédent, le délai de carence applicable aux stagiaires est fixé à un (1) mois.

Article 3 - Droits et obligations

Les membres ont droit à :

1. des informations et des conseils juridiques en matière de droit de la Fonction publique, de droit du travail et de droit de la sécurité sociale ;
2. une assistance juridique en matière de droit de la Fonction publique, de droit du travail et de sécurité sociale, sous réserve d'une étude approfondie et de l'acceptation de la demande par le Conseil d'administration ;
3. la réception gratuite de périodiques et d'autres publications, physiques ou électroniques, propres à la CGFP

L'adhésion à la CGFP ne confère pas, à elle seule, un droit automatique à une assistance, une intervention ou une prise en charge du dossier.

La CGFP examine les demandes en lien avec l'activité professionnelle des agents. Chaque demande est examinée au cas par cas en fonction des circonstances de la situation.

Dans des circonstances exceptionnelles nécessitant une intervention immédiate de la CGFP et dans le cas d'une nouvelle adhésion, le Conseil d'Administration se réserve le droit de subordonner cette intervention au paiement anticipé de plusieurs années de cotisation.

Le membre s'engage à :

1. s'abstenir de toute collaboration avec des organisations professionnelles ou syndicales étrangères à la CGFP et de toute participation à des actions syndicales auxquelles la CGFP n'adhère pas expressément et qui vont à l'encontre de l'intérêt général, sous peine d'exclusion, conformément aux statuts.
2. agir dans l'intérêt général de la CGFP, à respecter et à promouvoir l'objet social de la CGFP, tel que défini par les statuts, et à respecter les dispositions statutaires.

Article 4 – Démission et exclusion

La qualité de membre se perd par :

- la démission écrite adressée au Conseil d'administration
- la dissolution d'un membre associé ;
- l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale, conformément aux statuts ;
- le non-paiement de la cotisation annuelle ;
- le décès du membre.

Article 5 – Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé conformément aux statuts. Le membre s'engage à régler sa cotisation dans les délais prévus et selon les modalités fixées par la CGFP.

Le non-paiement de la cotisation peut entraîner la perte de la qualité de membre dans les conditions prévues par les statuts.

Article 6 – Modification des conditions générales

La CGFP se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales à tout moment et à son entière discrétion.

Les membres en seront informés par tout moyen approprié.

Information quant à la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de votre affiliation, la Confédération Générale de la Fonction publique, ci-après « CGFP », va nécessairement, eu égard à son activité syndicale, collecter, traiter et stocker vos données à caractère personnel.

Par la présente, la CGFP tient à vous informer des modalités de traitement de vos données à caractère personnel et de vos droits pouvant être exercés en la matière (I).

En outre, nous tenons à recueillir votre consentement nous autorisant à traiter vos données à caractère personnel (II).

Traitement des données à caractère personnel

A. Nature des données à caractère personnel à traiter

Lors de votre affiliation, la CGFP est amenée à collecter et traiter les données à caractère personnel suivantes :

- prénom ; nom de famille ; date de naissance ; adresse postale ; adresse électronique ; numéro de téléphone ; numéro de compte bancaire ;
- données nécessaires et légitimes dans le cadre de l'assistance juridique, tant au niveau du droit de la Fonction publique qu'au niveau du droit de la Sécurité sociale, proposée par la CGFP.

B. Responsable du traitement des données à caractère personnel

La CGFP, constituée sous la forme d'une association sans but lucratif, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F5903, dont le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 488, Route de Longwy est responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel ainsi qu'à vos droits en la matière énumérés au point I., vous prendre contact avec la CGFP directement :

- Confédération Générale de la Fonction Publique
- Adresse : 488, rte de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Tél. : 26 48 27 27 – 1
- Adresse email : cgfp@cgfp.lu

C. Finalités et base juridique du traitement des données à caractère personnel

La CGFP traite vos données à caractère personnel exclusivement sur base des finalités suivantes :

- gestion administrative des membres : prénom, nom de famille ; date de naissance ; adresse postale ; adresse électronique ; numéro de téléphone ;
- gestion des cotisations des membres : prénom, nom de famille ; adresse postale ; adresse électronique ; numéro de compte bancaire ;
- envoi de newsletter : prénom, nom de famille ; adresse postale ; adresse électronique ;
- envoi du journal Fonction publique : prénom, nom de famille ; adresse postale ;
- traitement des requêtes des membres par le Service juridique : prénom, nom de famille ; date de naissance ; adresse postale ; adresse électronique ; numéro de téléphone ; données nécessaires et légitimes dans le cadre de l'assistance juridique, tant au niveau du droit de la Fonction publique qu'au niveau du droit de la Sécurité sociale.

Les traitements précités reposent impérativement sur la base du consentement.

D. Destinataire des données à caractère personnel

Le destinataire de vos données à caractère personnel est la CGFP comprenant ses agents dûment habilités par ses statuts et dans la limite de leurs pouvoirs.

Vos données à caractère personnel peuvent être transférées, conformément aux finalités exposées au point C, à des tiers ou sous-traitants à :

- l'une de ses organisations professionnelles syndicalement compétentes dont la liste figure dans les statuts de la CGFP ;
- CGFP-Services : si vous désirez profiter des services proposés par CGFP-Services et ses partenaires ;
- prestataire externe : partenaire de développement informatique

La CGFP vous garantit que vos données à caractère personnel ne seront :

- traitées par des tiers et/ou des sous-traitants, présentant les garanties de sécurité et de confidentialité nécessaires, qui n'utiliseront vos données à caractère personnel que dans la stricte mesure du nécessaire ;
- ni louées, ni vendues, ni échangées.

Toute modification en la matière vous sera communiquée.

E. Stockage des données à caractère personnel et mesures de sécurité

Vos données à caractère personnel sont stockées sur **Microsoft Azure**, plate-forme applicative en nuage de Microsoft

Afin d'empêcher tout accès non-autorisé à vos données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente, la CGFP a élaboré des procédures en matière de sécurité et d'organisation quant à leur collecte et leur conservation.

Ces procédures s'appliquent également à tous les sous-traitants auxquels la CGFP fait appel.

F. Durée de conservation des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont uniquement conservées pendant la durée de votre affiliation à la CGFP.

Lors de votre désaffiliation de la CGFP, vos données à caractère personnel sont effacées dans un délai d'une année.

G. Droits d'accès, rectification, droit à l'oubli, à la limitation du traitement, à la portabilité des données à caractère personnel, droit d'opposition, non-profilage et notification de failles de sécurité, droit de retrait

Vous avez le droit de demander :

- l'accès à vos données à caractère personnel ;
- la rectification de vos données à caractère personnel ;
- l'effacement de vos données à caractère personnel ;
- une limitation du traitement de vos données à caractère personnel.

Vous avez également le droit de/d' :

- solliciter la portabilité de vos données à caractère personnel ;
- vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel ;
- refuser d'être profilé ;
- être informé des failles de sécurité ;
- retirer votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel.

Vos droits sont à exercer par écrit directement auprès de la CGFP à l'adresse suivante : L-1940 Luxembourg, 488, Route de Longwy ou par email à cgfp@cgfp.lu.

H. Droit de réclamation

Vous pouvez vous adresser et introduire une réclamation quant au traitement de vos données personnelles auprès de la Commission nationale pour la protection des données aux coordonnées suivantes :

- Adresse : 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ;
- Tél. : 26 10 60 – 1 ;
- Site internet : <https://cnpd.public.lu/fr.html>